

Lieux de la formation :

Les évaluations, séances de conduite ont lieu au départ de l'agence de la société « Glazik Conduite » (voir coordonnées ci-dessous).
La piste d'entraînement est située à Briec, à 5 minutes de l'agence.
Les examens ont lieu à Kernevel – Rosporden.

Toutes les séances de conduite et rendez-vous doivent être annulés au préalable 2 jours à l'avance



L'accessibilité pour tous



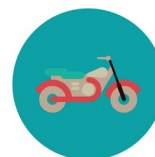
Glazik Conduite (Agrément : E0602964920) 1ter rue du Général de Gaulle, 29510 Briec
→ Dispose de locaux conforme à l'accueil de personnes en situation de handicap



Retrouvez nous :



Ne pas jeter sur la voie publique



Permis « A1 » & « A2 »

Tarif TTC pour un forfait de 20h 1 075 €

A1 : 125cm³ (à partir de 16 ans)

A2 : 35 kW (à partir de 18 ans)

- Frais d'inscription + livre de code moto 30 €
- code par internet (illimité & valable 6mois) 35 €
- Examen du code la route 30 €
- Forfait 20h de conduite (plateau & circulation)
+ Évaluation de départ obligatoire
+ Examen plateau + circulation 980 €
- heure de conduite supplémentaire 55 €
- Examen supplémentaire 70 €
A1 validé vers A2 : 15h de formation minimum

A1

- Motocyclettes avec ou sans side-car

cylindrée max : 125 cm³
puissance max : 11kW
rapport puissance/poids :
≤ à 0,1 kW/kg.

- Tricycle à moteur :
puissance ≤ à 15 kW.
16 ANS

A2

- Motocyclettes avec ou sans side-car

puissance max : 35kW
rapport puissance/poids :
≤ à 0,2 kW/kg.
La puissance ne peut résulter du
bridage d'un véhicule développant
plus de 70 kW.

18 ANS

A

Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.

Moto avec ou sans side-car
20 ANS

Tricycle à moteur : puissance > 15 kW.
21 ANS

Mode de règlement, lors de l'inscription :

- Paiement en 3 fois sans frais :
1- à l'inscription
2- à l'épreuve plateau
3- à l'épreuve de circulation

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 3 photos d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de gaz, eaux, électricité, téléphone, ou une feuille d'impôts),
si le justificatif n'est pas au même nom :
+ une attestation manuscrite d'hébergement,
+ une copie de la carte d'identité de la personne citée sur le justificatif de domicile ,
- 1 copie des permis déjà obtenus
- 1 copie de l'ASSR2 (moins de 21 ans)
- 1 copie de la JDC ou 1 attestation de situation vis à vis du service national (17-24 ans)
- 1 enveloppe (format A5) & 2 timbres

Notre moto-école est agréé par « l'AFDM » & « La mutuelle des motards ».

AUDITÉ PAR



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ORGANISME DE FORMATION

SIRET : 308 198 050 00046 - Tarifs TTC valables 6 mois jusqu'au 31/07/2023

PROGRAMME ET DÉROULEMENT

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. au-delà du plaisir et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail ...

ÉVALUATION DE DÉPART : Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier, sa conduite présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser, comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser une conduite en allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyen et responsable, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. L'objectif général de la formation est d'amener tous conducteurs à la maîtrise de compétences en termes de savoir, savoir être, savoir faire, et savoir devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, Enseignant diplômé à la conduite et de la sécurité routière avec une autorisation d'enseigner en cours de validité. **aucuns pré-requis n'est demandés pour la formation.**

Afin de disposer de repères, 4 grilles accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables. Ces grilles détaillent, pour chaque sous compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève au fur et à mesure de son évolution. Les séances sont d'une durée de 2 heures.

Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

EVALUATION DE DEPART

Elle est obligatoire avant la signature du contrat de formation. Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure 50min.

Objectif de l'évaluation	- Permet de savoir qu'elles sont vos motivations, vos prérequis en matière de connaissances (du véhicule et psychomotrices et l'expérience que vous avez déjà acquises. - Permet de prévoir la durée, le prévisionnel des heures de conduite nécessaire ainsi qu'une proposition chiffrée
Moyen utilisé	Évaluation effectuée en véhicule prévu par la formation à l'aide d'un formulaire papier

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

L'entraînement au code est dispensé via internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes:

- Dispositions légales en matière de circulation routière, la réglementation générale et divers,
- Le conducteur, comment choisir sa moto,
- La route, les autres usagers de la route,
- Équipements mécaniques liés à la sécurité, équipements de protection et autres éléments de sécurité,
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.
- Influence de la fatigue et effets du à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite,
- Les risques liés à la météorologie et à l'état de la chaussée,
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteur,
- Les gestes de premiers secours
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

L'EXAMEN THÉORIQUE MOTO : ETM

Il se passe dans un centre agréé (la poste, centre technique auto...). Le candidat s'y rend seul par ses propres moyens et présente sa convocation, une pièce d'identité valide et se présente 15mn avant l'épreuve

Épreuve théorique, 1 heure.	- 40 questions : 35 bonnes réponses afin d'obtenir le code, - Valable 5 ans ou 5 épreuves.
-----------------------------	---

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite et sur la sensibilisation aux différents risques. Elle dure en moyenne 2 à 4 mois.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre, et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société (la publicité, le travail..., l'auto-évaluation).

EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 & A2 comporte 2 phases, hors et en circulation. L'épreuve commence, après accompagnement, sur le centre de permis, à Kernevel, 29140 Rosporden, situé à 35 minutes de notre agence, l'épreuve dure 30min. Elles sont évaluées par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités, il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'épreuve hors circulation constituent une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

Les résultats sont accessible sous 48h à 72h, selon la procédure d'émission de la DDTM

Épreuves hors circulation	Exercices à allure réduite.	- un exercice sans aide du moteur, dit "poussette" qui consiste à déplacer la moto en marche avant et arrière, entre 2 portes. - un slalom à faible vitesse entre des portes, une partie est chronométrée. - un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.
elle consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.	Exercices à allure plus élevée.	- un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide. - un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation		- des parcours les plus variés possibles, - conduite autonome durant 5 minutes, - arrêt et redémarrage hors circulation, - évaluation de la trajectoire de sécurité.